Notre aide pour votre énergie

07 juillet 2022

Chez Ingenium et Industrium, nos experts en énergie réalisent de nombreuses études pour rendre les bâtiments et sites existants et nouveaux aussi durables que possible. Nous énumérons dans cet article plusieurs possibilités intéressantes pour votre bâtiment.

NOTRE OFFRE À VOUS	NOUVEAU	EXISTANT
Audit énergétique	✗	✓
Étude de faisabilité obligatoire des techniques alternatives	✓	✗
Études de faisabilité spécifiques	✓	✓
Plan directeur énergétique	✓	✓
Étude sur la neutralité en CO2	✓	✓
Étude sur le chauffage sans fossile	✓	✓
Étude énergétique (établissement à forte consommation d'énergie)	✓	✓
Plan énergétique (établissement à forte consommation d'énergie)	✗	✓

Il y a tout d'abord l'étude de faisabilité obligatoire des techniques alternatives. Cette étude est imposée par le gouvernement flamand pour les nouveaux bâtiments dont la surface utile est supérieure à 1 000 m². Nous y étudions un certain nombre de techniques alternatives durables telles que les pompes à chaleur, les panneaux solaires, le chauffage biomasse ... en fonction du type de bâtiment. À la demande du client, nous pouvons également aller au-delà des exigences légales minimales de cette étude et proposer de nombreux scénarios de durabilité, par exemple, des bâtiments climatiquement neutres, prêts pour l'avenir et prêts pour l'abandon progressif des combustibles fossiles.

Dans le cadre d'un audit énergétique, nous dressons un état des lieux détaillé de la consommation d'énergie d'un bâtiment, site ou processus existant pour aboutir à une répartition énergétique. Nous recherchons ensuite des opportunités intéressantes pour réduire cette consommation d'énergie spécifique et la rendre plus durable.

Dans une étude de faisabilité, nous examinons les économies d'énergie potentielles et la rentabilité d'une ou plusieurs interventions spécifiques convenues, telles que le remplacement des menuiseries du bâtiment, l'intégration d'une pompe à chaleur, la récupération de la chaleur résiduelle disponible, l'installation

de panneaux solaires sur le toit ou sur un espace résiduel, etc. Dans ce type d'étude, nous pouvons également analyser l'impact sur le confort des utilisateurs du bâtiment, par exemple sous la forme d'une simulation dynamique du bâtiment.

Dans un plan directeur énergétique, nous allons beaucoup plus loin. Pour les bâtiments ou les sites existants, nous définissons une vision permettant d'atteindre l'objectif durable souhaité par le client, comme abandonner le gaz naturel ou viser la neutralité climatique. Nous établissons une feuille de route sur la manière d'atteindre cet objectif, étape par étape. En outre, les plans d'extension du bâtiment ou du site offrent souvent des opportunités majeures pour définir une vision pour les bâtiments existants. Nous fixons d'abord un objectif clair et dressons la carte des installations actuelles et de la consommation d'énergie. Ensuite, nous examinons très largement les possibilités de l'enveloppe du bâtiment, l'adaptation ou le remplacement progressif des installations existantes, la réutilisation de la chaleur résiduelle, l'intégration d'énergies renouvelables locales, les possibilités de connexion avec les bâtiments ou sites environnants, etc. Enfin, nous y associons un plan d'investissement et déterminons le potentiel énergétique et financier de cette feuille de route. Pour les nouveaux bâtiments, sites, quartiers, etc., nous fournissons également des conseils sur la conception d'une infrastructure technique durable (par étapes).

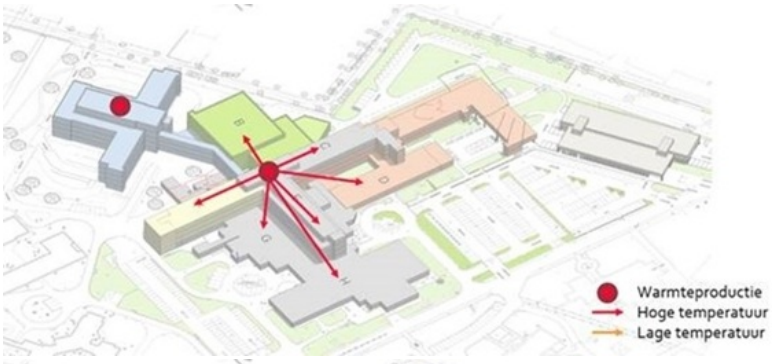

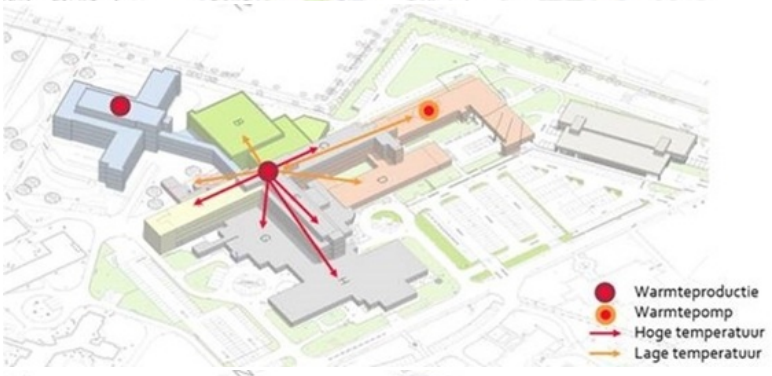

Tant pour les nouveaux bâtiments que pour les bâtiments ou sites existants, nous pouvons également examiner spécifiquement les possibilités de se chauffer entièrement sans combustibles fossiles et les étapes nécessaires pour y parvenir (étude du chauffage sans combustibles fossiles), ou plus largement la manière dont un bâtiment pourrait être neutre en CO2 (étude de la neutralité en CO2).

Le plan énergétique est une étude obligatoire pour les établissements gros consommateurs d'énergie dont la consommation annuelle d'énergie primaire est supérieure à 0,1 PJ. Ce plan énergétique doit être mis à jour tous les quatre ans. Dans ce type d'étude, nous dressons la carte des installations actuelles et de la consommation d'énergie. Nous proposons des mesures qui permettent de réduire la consommation énergétique et déterminons les économies d'énergie et leur rentabilité. Il est également obligatoire de mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie très rentables.

Lorsqu'un établissement à forte consommation d'énergie prévoit une modification dont la consommation primaire annuelle sera de 10 TJ, une étude énergétique est requise pour cette modification, afin de démontrer qu'elle est aussi durable que possible. Ingenium et Industrium disposent de plusieurs experts en énergie reconnus pour ce type d'études.

Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg de tout ce que nous pouvons faire ! Chaque étude, quel que soit son type, est réalisée avec soin et sur mesure et dépend fortement du contexte local, du secteur, du type et de l'âge du bâtiment ou du site, ainsi que de la demande spécifique du client.

N'hésitez pas à contacter nos experts en énergie pour plus d'informations. Ils seront ravis de travailler avec vous pour rendre vos bâtiments ou votre site plus durables grâce à une étude adaptée à vos besoins.